

Convocation
à l'Assemblée générale extraordinaire
d'Alpiq Holding SA du 21 août 2019

Chères actionnaires, chers actionnaires,

Le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA vous invite à l'Assemblée générale extraordinaire.

Date Mercredi 21 août 2019, 15h00 (ouverture des portes à 14h30)

Lieu Stadttheater Olten, Frohburgstrasse 1, 4601 Olten

Ordre du jour

1. Elections au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'élire individuellement les personnes suivantes au Conseil d'administration:

1.1 Jørgen Kildahl

Le Conseil d'administration propose d'élire Jørgen Kildahl pour la durée d'un mandat allant jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2020.

1.2 Anne Lapierre

Le Conseil d'administration propose d'élire Anne Lapierre pour la durée d'un mandat allant jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2020.

1.3 Hans Ulrich Meister

Le Conseil d'administration propose d'élire Hans Ulrich Meister pour la durée d'un mandat allant jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2020.

1.4 Phyllis Scholl

Le Conseil d'administration propose d'élire Phyllis Scholl pour la durée d'un mandat allant jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2020.

2. Election au Comité de rémunération

Le Conseil d'administration propose d'élire la personne suivante au Comité de rémunération:

2.1 Phyllis Scholl

Le Conseil d'administration propose d'élire Phyllis Scholl pour la durée d'un mandat allant jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2020.

Organisation

Documents

Les curriculum vitae des personnes proposées à l'élection sont joints à la convocation envoyée par courrier et disponibles sous le lien suivant: www.alpiq.com/convocation

Cartes d'accès et bulletin de vote

Les actionnaires inscrits au registre des actions jusqu'au 16 août 2019 inclus reçoivent avec la convocation un coupon-réponse. La carte d'accès et le bulletin de vote peuvent être commandés au moyen du coupon-réponse. Il est également possible de commander la carte d'entrée en ligne via Sherpany, la plate-forme web pour investisseurs. Les instructions et données nécessaires au login sont jointes à la convocation. Les personnes ayant vendu leurs actions nominatives prennent connaissance que leur carte d'accès ne sera plus valable. En cas de vente partielle, la carte d'accès doit être présentée au guichet d'information le jour de l'Assemblée générale extraordinaire afin que la correction puisse être effectuée. Pendant la période allant du 17 au 21 août 2019, il ne sera procédé à aucune inscription d'actions nominatives donnant droit à l'exercice d'un droit de vote lors de l'Assemblée générale extraordinaire au registre des actions.

La carte d'accès et le bulletin de vote doivent être présentés à l'entrée de l'Assemblée générale extraordinaire.

Procuration

Un actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée générale extraordinaire comme suit:

- Par un tiers: prière de remplir et renvoyer le coupon-réponse en conséquence. Toute instruction éventuelle doit être transmise directement à la personne tierce.
- Par le représentant indépendant, Maître Christophe Wilhelm, avocat, Wilhelm Avocats SA, Avenue de Rumine 13, 1005 Lausanne.

Prière de remplir et renvoyer le coupon-réponse en conséquence ou de donner procuration en ligne au représentant indépendant via Sherpany, la plate-forme web pour investisseurs d'ici au **19 août 2019** à 23.59. Les instructions et données nécessaires au login sont jointes à la convocation. Sans instructions particulières, le représentant indépendant votera dans le sens des propositions du Conseil d'administration. Ceci vaut également pour les cas où l'Assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur des propositions qui ne sont pas incluses dans la convocation.

Si de nouvelles actions nominatives sont inscrites à votre nom dans le registre des actions d'ici le 16 août 2019, y compris, les instructions s'appliquent également à celles-ci.

Demande de parole

Les personnes souhaitant prendre la parole sont priées de s'annoncer au bureau des orateurs, situé près du podium, avant le début de l'Assemblée générale extraordinaire.

Traduction simultanée

L'Assemblée générale extraordinaire se tiendra en allemand. Une traduction simultanée vers le français est assurée. Des écouteurs seront fournis dans la salle.

Inscription

Pour faciliter la planification, nous prions les actionnaires de s'inscrire dans les meilleurs délais à l'Assemblée générale extraordinaire au moyen du coupon-réponse annexé.

Lausanne, le 25 juillet 2019

Alpiq Holding SA



Jens Alder
Président



Jean-Yves Pidoux
Vice-président

Alpiq Holding SA
Chemin de Mornex 10
CH-1003 Lausanne

www.alpiq.com